

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGITTE-DE-LAVAL**

Session ordinaire du conseil municipal, tenue le mardi 9 octobre 2007, à 20 heures, au Centre communautaire et culturel Le Trivent.

Sont présents : **Antonio Fortier, district 2**
 Gilbert Thomassin, district 4
 Harmel L'Écuyer, district 5
 Raphaël Brassard, district 6

Formant quorum sous la présidence de **Monsieur Pierre Vallée, maire.**

Est absent le conseiller du district 3, Monsieur Yvon Hudon.

Est aussi présent le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Gaétan Bussières.

262-07 Ouverture de la session ordinaire

À 20 heures, Monsieur le maire Pierre Vallée déclare l'ouverture de la session ordinaire.

263-07 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. le conseiller Harmel L'Écuyer
Et résolu :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que ci-dessous rédigé :

Ordre du jour

1. Ouverture de la session ordinaire
 2. Adoption de l'ordre du jour
 3. Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 10 septembre 2007
 4. Adoption des comptes du mois de septembre 2007
 5. Période de questions
 6. Avis de motion – Règlement établissant les taux de taxes et les tarifications des différents services pour l'année 2008
 7. Refinancement par billets des règlements numéros 250-89 et 272-92 – Acceptation de l'offre
 8. Participation à la mutuelle de prévention de l'UMQ – AON
 9. Adoption du 1^{er} projet de règlement n° 545-07 « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 455-04 » et fixation de l'assemblée de consultation publique
 10. Octroi de contrat TECSULT– Aménagement d'un puits
- Affaires nouvelles :**
11. Autorisation de signature – Main levée (9150-1809 Québec Inc.)
 12. Levée ou ajournement de la session ordinaire

Adoptée à l'unanimité

264-07 **Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 10 septembre 2007**

Il est proposé par M. le conseiller Raphaël Brassard
Et résolu :

Que le procès-verbal de la session ordinaire du 10 septembre 2007 soit adopté et signé.

Adoptée à l'unanimité

265-07 **Adoption des comptes du mois de septembre 2007**

Il est proposé par M. le conseiller Gilbert Thomassin
Et résolu :

Que le bordereau numéro 2007-09 du mois de septembre 2007 au montant de 394 731.61 \$ soit accepté et payé.

Adoptée à l'unanimité

266-07 **Période de questions**

Monsieur le maire Pierre Vallée invite les citoyens et citoyennes présents à poser leurs questions.

267-07 **Avis de motion – Règlement établissant les taux de taxes et les tarifications des différents services pour l'année 2008**

M. le conseiller Antonio Fortier donne avis par la présente que sera présenté à une session ultérieure un règlement établissant les taux de taxes et les tarifications des différents services pour l'année 2008.

268-07 **Refinancement par billets des règlements numéros 250-89 et 272-92 – Acceptation de l'offre**

Il est proposé par M. le conseiller Gilbert Thomassin
Et résolu :

Que la Municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval accepte l'offre qui lui est faite de **FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE** pour son emprunt de 155 700 \$ par **billets** en vertu des règlements nos 250-89 (32 100 \$) et 272-92 (123 600 \$) au prix de 98 000 \$ échéant en série **5 ans** comme suit :

28 200 \$	4,35000 %	16 octobre 2008
29 600 \$	4,40000 %	16 octobre 2009
31 000 \$	4,60000 %	16 octobre 2010
32 600 \$	4,75000 %	16 octobre 2011
34 300 \$	5,05000 %	16 octobre 2012

Que les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

Adoptée à l'unanimité

269-07

Participation à la mutuelle de prévention de l'UMQ – AON

Considérant que la municipalité est membre de la Mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail de l'UMQ ;

Considérant que aux fins de limiter les coûts et les efforts requis pour le renouvellement de la mutuelle annuellement à la CSST, il est souhaitable de confier à l'UMQ le mandat de procéder au renouvellement de l'adhésion de la municipalité annuellement dans la mutuelle, sans avoir à obtenir de chaque municipalité une nouvelle résolution, à moins d'avis contraire écrit de la part de la municipalité à l'UMQ avant le 30 septembre de l'année précédent l'année du renouvellement;

Il est proposé par M. le conseiller Harmel L'Écuyer

Et résolu :

Que la municipalité ayant fait une lecture complète et s'en déclarant satisfaite de l'entente projetée avec la CSST relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2008 soit acceptée telle que rédigée et que l'UMQ soit autorisé(e) à signer cette entente pour et au nom de la municipalité ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution de la municipalité.

Que la Municipalité autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour elle et en son nom, tout document visant à donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

270-07

Adoption du 1^{er} projet de règlement n° 545-07 « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 455-04 » et fixation de l'assemblée de consultation publique

Tous déclarent avoir lu le règlement n° 545-07 et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par M. le conseiller Raphaël Brassard

Et résolu :

Que soit adopté et signé le premier projet de règlement n° 545-07 « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 455-04 »;

Qu' une assemblée de consultation publique sur ledit projet soit tenue le 12 novembre 2007 à 18 h 30, au Centre communautaire et culturel Le Trivent.

Adoptée à l'unanimité

271-07

Octroi de contrat TECSULT– Aménagement d’un puits

Considérant l’offre de services professionnels pour la préparation des plans et devis, numéro de référence 0615758-0360.

Il est proposé par M. le conseiller Antonio Fortier
Et résolu :

Qu’ un contrat au coût de 22 500 \$ (excluant toutes les taxes) soit accordé à la firme d’ingénieurs TECSULT dont la place d’affaire est située au 4700, boulevard Wilfrid-Hamel, Québec (Québec) G1P 2J9 pour l’aménagement d’un puits (SBL-3) pour l’approvisionnement en eau potable.

De mandater la firme d’ingénieurs TECSULT à présenter une demande de certificat d’autorisation au ministère du Développement durable, de l’Environnement et des Parcs, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval pour le projet d’aménagement d’un puits.

Adoptée à l’unanimité

Affaires nouvelles :

À 20 h 25, Monsieur le conseiller du district 2, Antonio Fortier, quitte son siège. Le quorum est maintenu.

272-07

Autorisation de signature – Main levée (9150-1809 Québec Inc.)

Considérant la vente de terrains appartenant à la Municipalité à la compagnie 9150-1809 Québec Inc.

Il est proposé par M. le conseiller Raphaël Brassard
Et résolu :

Que Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité les dites mains levées.

Adoptée à l’unanimité

À 20 h 29, Monsieur le conseiller du district 2, Antonio Fortier, regagne son siège.

273-07

Levée de la session ordinaire

Il est proposé, à 20 h 30 par M. le conseiller Harmel L’Écuyer
Et résolu :

De lever la session ordinaire.

Adoptée à l’unanimité

PIERRE VALLÉE
Maire

GAÉTAN BUSSIÈRES
Directeur général et
secrétaire-trésorier